



PRESENTATION DU CHALLENGE DEPARTEMENTAL LOTOIS

Le comité départemental de pétanque du Lot a décidé de créer un Challenge départemental dans le but de redynamiser la pétanque Lotoise, **attirer** et faire **revenir** les joueurs dans les concours officiels surtout en été avec la concurrence des concours dit « sauvages ».

Le classement de ce Challenge départemental **sera exclusivement réservé aux licenciés du département.**

Il y aura 3 classements distinctifs dans ce Challenge départemental, un classement **féminin** et un classement **masculin** et un classement **vétéran**.

- **Les féminines** de toutes les catégories y compris vétérans pourront prendre des points dans les concours féminins, toutes catégories, mixtes, 55 ans et plus et vétérans pour celles qui le sont.
- **Les hommes** de toutes les catégories sauf vétérans prendront des points dans les concours toutes catégories, mixtes et 55 ans et plus pour ceux qui ont l'âge.
- **Les vétérans masculin** pourront prendre des points dans les concours vétérans, 55 ans et plus, mixtes et dans les concours toutes catégories.

Les concours pris en compte de ce Challenge se situeront entre le 1er novembre 2018 et le 31 octobre 2019.

Seuls les joueur(ses) dont les clubs participent seront classés à ce Challenge.

Les joueur(ses) seront classés suivant leur catégorie de 2018.

Les résultats des premiers et 2èmes concours seront pris en compte

Clubs :

Il n'y a aucune obligation pour les clubs d'inscrire leurs concours à ce Challenge, cependant ils ont tout à y gagner car ce Challenge est fait pour attirer les joueurs de toutes les catégories et notamment **les joueurs promotions qui auront un coefficient tarifié de points triplés.**

De ce fait la fréquentation des concours pourrait revoir son chiffre à la hausse et bien entendu servir à la bonne marche financière des clubs (**plus d'inscriptions, plus de recettes notamment avec la buvette**).

Si les parties ne sont pas jouées, les résultats de la feuille de compte rendu de l'arbitre feront foi.

Tout joueur ayant un mauvais comportement même bénin lors d'une partie se verra **exclu du classement du concours dès la 1ere infraction**.

En cas de récidive sur un autre concours, le joueur **sera exclu du classement annuel**.

L'arbitre devra notifier les faits sur le compte rendu du concours.

Il est bien évident que si l'incident est trop grave, le joueur fautif sera passible de commission de discipline.

Dotations :

Concours labellisé Challenge départemental :

Tout concours ayant l'appellation « Challenge départemental » **aura l'avantage d'être notifié et différencié** sur le calendrier des concours.

Quand un club sera adhérent au Challenge Départemental, tous ses concours seront **labellisés**.

Il est demandé aux clubs adhérents à ce Challenge départemental une contribution.

Barème de contribution pour les clubs participants :

Jusqu'à 25 licences en 2018 = 10 €

De 26 à 50 licences = 20 €

De 51 à 100 licences = 30 €

De 100 à 150 licences = 40 €

Bien entendu si un club veut donner davantage, cette dotation sera la bienvenue.

Ces dotations seront demandées aux clubs avant l'établissement du calendrier. Elles devront être payées au plus tard **le jour du Congrès départemental**.

Ces dotations seront intégralement utilisées pour les récompenses qui seront attribuées lors du Congrès départemental.

Autre dotation pour le Challenge Départemental, tous les championnats qui ne sont pas qualificatifs, à savoir

Triplette mixte

Doublette vétérans

Individuel vétérans

Pour ces 3 championnats, la moitié de la recette sera utilisée pour la dotation de ce Challenge Départemental.

L'autre moitié sera reversée pour la dotation du championnat achat des récompenses (coupes) déduites.

Récompenses :

La dotation des récompenses des 5 premières places des 3 catégories sera **puisée intégralement** sur la contribution prélevée des clubs partenaires de ce Challenge départemental et de la recette des championnats.

Sur le tableau ci-dessous, voici le pourcentage de la somme prélevée pour les récompenses.

	Catégorie féminine	Catégorie masculine	Catégorie vétéran
1°	33%	33 %	33 %
2°	26 %	26 %	26%
3°	20%	20 %	20%
4°	13 %	13 %	13%
5°	8 %	8 %	8 %

Critères d'attribution des points :

Se référer au tableau ci-joint.

- Les joueurs (ses) élites empocheront les points attribués sur le tableau
- Les joueurs (ses) honneurs doubleront les points notés sur le tableau
- Les joueurs (ses) promotions tripleront les points inscrits sur le tableau
- Pour les concours en 4 parties :
1^{er} sera considéré vainqueur
2eme finaliste
3eme et 4eme, 1/2 finalistes
5eme, 6eme, 7eme, 8eme, 1/4 finalistes
Etc etc...
- Pour les concours à la mêlée changeante, le nombre de joueurs sera pris en compte, le 1^{er} sera considéré vainqueur, le 2eme finaliste, les 3eme et 4eme, 1/2 finalistes, les 5eme, 6eme, 7eme, 8eme, 1/4 finalistes. Etc etc...
- Catégorie féminine :

Les féminines ont le même quota d'attribution de points pour leur concours spécifique et pour les concours mixtes.

Toutefois, les féminines jouant dans un concours senior verront le quota de points doublés.

Se référer au tableau ci-dessous :

	Concours féminin	Concours mixte	Concours senior et vétérans ou (55 ans et plus *)
Promotion féminine	Points x 3	Points x 3	Points x 6
Honneur féminine	Points x 2	Points x 2	Points x 4
Elite féminine	Points x 1	Points x 1	Points x 2
Promotion homme		Points x 3	Points x 3 *
Honneur homme		Points x 2	Points x 2*
Elite homme		Points x 1	Points x 1*
Promotion vétéran		Points x 3	Points x 3
Honneur vétéran		Points x 2	Points x 2
Elite vétéran		Points x 1	Points x 1

Si deux clubs du même secteur choisissent d'organiser un concours à la même date, le club adhérent au challenge est prioritaire.